



AVIS ÉMIS PAR  
LE CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL  
DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE  
AU COURS DE SA SÉANCE DU 18 SEPTEMBRE 2003

concernant

**le Plan d'Action Régional pour l'Emploi, Contributions bruxelloises  
au Plan d'Action National pour l'Emploi 2003**

---

# **PLAN D'ACTION REGIONAL POUR L'EMPLOI, CONTRIBUTIONS BRUXELLOISES AU PLAN D'ACTION NATIONAL POUR L'EMPLOI 2003.**

**Avis du Conseil Economique et Social de la Région de Bruxelles-Capitale.  
18 septembre.**

---

## **Saisine**

Le Conseil économique et social a reçu le 24 juillet 2003 du Ministre de l'Emploi une demande d'avis relatif au Plan d'Action Régional pour l'Emploi, Contributions bruxelloises au Plan d'Action National pour l'Emploi 2003.

Suite à la réunion du Bureau Elargi Economie Emploi s'étant tenue le 28 août 2003, le Conseil formule l'avis suivant.

## **Avis**

Le document transmis au Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale par le Gouvernement reprend le Projet de Plan d'Action Régional pour l'Emploi des Bruxellois ainsi que des annexes ; la première consacrée à l'évaluation et aux détails techniques portant sur le Plan, les autres ayant trait aux *contributions des différents acteurs économiques et sociaux bruxellois en matière d'emploi*, qu'il s'agisse des contributions de la Commission communautaire française, du Conseil Economique et social de la Région de Bruxelles-Capitale, de la Commission Consultative Formation Emploi Enseignement et du Brussels Nederlandstalig Comité voor Tewerkstelling en Opleiding, la contribution de la Communauté flamande devant encore être jointe.

Le Conseil ne peut que se réjouir de la participation active de ces différents acteurs à l'élaboration du Plan d'action régional pour l'emploi.

L'avis présent porte uniquement sur le projet de Plan d'Action Régional pour l'emploi.

La *place accordée aux partenaires sociaux* dans le Plan d'action régional pour l'emploi est considérable. D'une part en termes de concertation, par la participation à l'élaboration du plan via la conclusion du Pacte social pour l'emploi des Bruxellois au sein du Comité bruxellois de concertation économique et sociale et par l'adoption du Plan d'action régional pour l'emploi au sein du Comité de concertation et, d'autre part en termes de consultation, par la contribution remise par le Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale dans le cadre de l'évaluation et enfin par le présent avis.

L'ensemble des interlocuteurs sociaux reconnaissent *la bonne qualité technique du document*.

Concernant les *indicateurs d'évolution du contexte économique et social de la région*, les interlocuteurs sociaux souhaiteraient disposer d'indicateurs de tendance permettant de développer une réflexion sur l'évolution à court et moyen terme du développement de l'emploi en Région de Bruxelles-Capitale.

Les organisations de classes moyennes souhaiteraient disposer d'une *étude portant sur la problématique de l'attractivité de la Région bruxelloise* comme terre d'accueil des investisseurs privés en comparaison avec le Brabant flamand et le Brabant wallon, avec une attention particulière pour le phénomène de délocalisation des entreprises bruxelloises.

Cette analyse comparative de l'évolution de l'emploi et du nombre d'entreprises en Région de Bruxelles-Capitale et dans les deux Brabant devrait permettre d'identifier les secteurs les plus concernés, les types d'entreprises, l'implantation d'origine, l'implantation d'arrivée et les raisons motivant ces délocalisations.

Elles estiment que les conclusions d'une telle étude constitueraient autant d'enseignements utiles pour mener à bien le développement économique et de l'emploi en Région bruxelloise.

Concernant les informations transmises sur les *réalisations 2002*, le Conseil apprécie les nombreux résultats chiffrés ainsi que l'analyse détaillée et invite le Gouvernement à poursuivre cette démarche analytique à l'avenir, aussi, souhaiterait-il disposer de données en valeur absolue et pas seulement en pourcentage.

Le Conseil estime que les *priorités 2003* ainsi que les *orientations 2004-2006* mériteraient d'être approfondies d'avantage.

Les organisations de classes moyennes constatent qu'un certain nombre de mesures d'emploi sont sous-utilisées et donnent lieu à une faible création d'emplois. Ces mesures devraient faire l'objet d'une plus grande sensibilisation auprès d'un plus grand nombre d'opérateurs économiques.

\* \* \*

Les organisations représentatives des employeurs et des classes moyennes rappellent que pour favoriser la création significative et durable d'emplois, il importe d'encourager un *environnement économique favorable aux entreprises et aux indépendants*.

Elles estiment que la politique de l'emploi doit être traitée de façon transversale, en tenant compte de l'impact en termes d'emploi des politiques économiques, fiscales, environnementales, de mobilité...

A cette fin, elles demandent un allègement des **charges sociales et financières des entreprises ainsi que des mesures renforçant leur capacité de financement**, les organisations représentatives des employeurs proposant de supprimer le précompte sur l'investissement matériel.

Elles souhaitent également que la **réglementation en matière d'environnement** soit clarifiée et homogénéisée. En outre les organisations de classes moyennes conçoivent que la politique de mobilité optimise l'accès aux centres d'activité économique.

Concernant les **chèques langue**, les organisations des classes moyennes demandent que les chèques langue bénéficient à tous les demandeurs d'emplois quel que soit leur futur statut (salarié ou indépendant) et à tous les travailleurs (anciens et nouveaux), quant aux organisations représentatives des employeurs, elles souhaiteraient que le système ne se limite pas uniquement aux formations en langue. Pour ces dernières, la formation linguistique une priorité à Bruxelles.

Les organisations représentatives des employeurs et des classes moyennes conviennent qu'il est nécessaire de subventionner certains types d'emploi et que la *création d'emplois subsidiés*

constitue un des leviers de la politique régionale de l'emploi, toutefois cette mesure ne peut constituer à elle seule l'unique perspective de création d'emplois.

Les organisations représentatives des travailleurs insistent sur *l'importance des besoins sociaux des Bruxellois* auxquels répondent notamment les emplois subventionnés. Ils ne peuvent partager le point de vue d'une diminution de l'emploi subsidié et d'une diminution de la fiscalité.

Elles estiment que l'approche transversale de la politique de l'emploi doit particulièrement être développée avec les *politiques de formation et d'enseignement*.

\* \* \*

Les organisations des classes moyennes soulignent en particulier que les orientations prises en matière d'expansion économique ne répondent pas à leurs attentes, car elles n'optimisent pas la création d'emplois dans les secteurs les plus représentatifs du tissu économique bruxellois.

\*  
\* \*